



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recrutement dans le secteur du transport routier de voyageurs

Question écrite n° 20903

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le recrutement dans le secteur du transport routier de voyageurs (TRV). En France, le secteur du transport routier de voyageurs recrute en permanence, mais peine à attirer les jeunes diplômés où seulement 12 % des conducteurs sont âgés de moins de 35 ans. On dénombre plusieurs raisons de ce manque d'attractivité, notamment les salaires et les temps partiels. Dès lors, il semble nécessaire de prendre des mesures comme l'abaissement de l'âge d'accès à la profession ou encore une pérennisation du financement des formations qui sont très coûteuses. Ainsi, il lui demande si des dispositions vont être mises en place afin de faire connaître le métier et de lever les freins à l'embauche dans le secteur du transport routier de voyageurs.

Texte de la réponse

La pénurie de recrutements, dans le secteur du transport routier, est une difficulté structurelle, qui affecte le secteur dans son ensemble, aussi bien le transport de marchandises que de voyageurs. Face à ces difficultés, le Gouvernement a pris des mesures générales, visant à soutenir l'accès à la profession de conducteur. Ainsi, la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ouvre depuis cette année 2020 la conduite encadrée des véhicules lourds aux jeunes de moins de 18 ans, ce qui leur permettra, dès 16 ans, dans le cadre d'une formation, de conduire un véhicule lourd en milieu professionnel. Plusieurs mesures ont, par ailleurs, permis de réduire drastiquement le délai pour que les lauréats aux diplômes ou titres professionnels spécifiques au secteur routier obtiennent rapidement leur permis de conduire sécurisé. En parallèle de ces mesures, des engagements ont été pris par le Gouvernement pour faciliter la formation des conducteurs, en renforçant les financements de Pôle Emploi et rendant possible l'utilisation du compte personnel de formation (CPF) pour financer le permis poids lourd. Les entreprises ont également été encouragées à déposer leurs offres d'emploi sur les portails de Pôle emploi, lesquels sont encore parfois insuffisamment abondés. Le ministère chargé des transports mène également plusieurs actions pour favoriser le recrutement dans le secteur. Ainsi, s'est tenu le 7 novembre 2019 le deuxième "Forum Emploi Transport et Logistique", qui a mobilisé Pôle emploi, l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport (AFT), près d'une soixantaine d'entreprises du secteur ainsi que des centres de formation. L'objectif : aider les personnes qui cherchent un emploi, envisagent de s'orienter ou de se réorienter vers les métiers du transport et de la logistique, en leur permettant de trouver très rapidement une activité ou une formation. Enfin, mis en place en 2017, l'initiative TREMPLIN recense et cartographie les besoins de recrutement dans le secteur, en les classant par métiers demandés. Des travaux sont également engagés pour que le service national universel puisse orienter les jeunes vers les secteurs qui recrutent, dont la mobilité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20903

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5796

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6761